

**CA12 08 0955**

Séance spéciale du Conseil d'arrondissement de Saint-Laurent, convoquée selon la loi et tenue à la salle du Comité située au 777, boulevard Marcel-Laurin, Saint-Laurent, le 21 décembre 2012, à 11 h, à laquelle sont présents :

Le maire d'arrondissement : Alan DeSousa

Les conseillers de Ville : Francesco Miele

Les conseillers d'arrondissement : Michèle D. Biron

formant le quorum et siégeant sous la présidence du maire d'arrondissement, Alan DeSousa, et en présence de Me Cybèle Kahalé, avocate, agissant à titre de secrétaire.

Le maire d'arrondissement demande un instant de recueillement.

---

**CA12 08 0956**

Soumis l'ordre du jour de la séance spéciale du 21 décembre 2012.

Proposé par le conseiller Francesco Miele ;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'adopter l'ordre du jour de la séance spéciale du 21 décembre 2012.

ADOPTÉ.

---

**CA12 08 0957**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1123231031 relatif à la Politique de gestion contractuelle de l'arrondissement de Saint-Laurent.

ATTENDU qu'en de l'article 573.3.1.2 de la *Loi sur les cités et villes*, toute municipalité doit adopter une politique de gestion contractuelle;

ATTENDU la résolution numéro CM10 0950 adoptée par le Conseil municipal le 14 décembre 2010 et adoptant le projet de Politique de gestion contractuelle de la Ville de Montréal et déclarant, conformément à l'article 85.5 de la Charte de la Ville de Montréal, le Conseil municipal compétent, pour une période de deux ans, afin d'appliquer les mesures qui y sont prévues;

ATTENDU la résolution CG10 0458 adoptée le 16 décembre 2010 et adoptant le projet de Politique de gestion contractuelle de la Ville de Montréal;

ATTENDU les modifications à la Politique de gestion contractuelle indiquées au sommaire décisionnel;

ATTENDU que, pour que la politique de gestion contractuelle modifiée s'applique à l'arrondissement, une résolution à cet effet doit être approuvée par le Conseil d'arrondissement;

ATTENDU qu'en adoptant ladite politique, l'arrondissement se conforme aux obligations législatives qui lui incombent;

Proposé par le conseiller Francesco Miele ;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'adopter la politique de gestion contractuelle de l'arrondissement de Saint-Laurent.

ADOPTÉ.

---

**CA12 08 0958**

**Période de questions du public**

Aucune question n'a été posée.

---

*Le 21 décembre 2012*

**CA12 08 0959**

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron;

Appuyé par le conseiller Francesco Miele

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

De lever la séance à 11 h 15.

ADOPTÉ.

---

Maire

---

Secrétaire

---